Les comités d'experts

- Les effets sur la santé du consommateur sont évalués au cas par cas (FAO/OMS, Autorité européenne de sécurité des aliments, Agence française de sécurité sanitaire des aliments)
- Les critères retenus
 - La caractérisation moléculaire du produit génétiquement modifié est parfaitement connue
 - L'aliment ne doit différer de l'aliment d'origine que par la protéine OGM
 - · composition de l'aliment
 - effet sur des rats au bout de 90 jours
 - · vitesse de croissance des poulets
 - Absence d'effet potentiellement toxique ou allergène de la protéine OGM
 - Absence d'impact potentiel sur l'environnement dans le cas d'une dissémination volontaire
- ⇒ Si tous les critères sont vérifiés, un aliment OGM est réputé aussi sain et nourrissant que l'aliment d'origine et il ne présente pas de risques particuliers